

Rapport d'orientations budgétaires 2019

1. La loi de finances pour 2019

a. Concours financiers de l'Etat

- *Dotation Globale de Fonctionnement*

Depuis l'année dernière, la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) est maintenue à son niveau. Son enveloppe est fixée à 26,95 milliards d'euros, pour 2018, la Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans a perçu 578 816 €, elle est estimée pour 2019 à **550 000 €**.

- *Dotation intercommunale*

Le mode de calcul de la dotation intercommunale évolue cette année ce qui rend la prévision du montant 2019 incertaine. Le montant de la dotation ne pourra pas diminuer de plus de 5% par rapport à 2018, à population constante, elle ne pourra pas être inférieure à 395 500 €.

La dotation est répartie à 30% d'une dotation de base et 70 % d'une part de péréquation qui tient compte notamment de l'évolution de la population, du potentiel fiscal, du coefficient d'intégration fiscale du revenu moyen des EPCI.

La catégorie des communautés de communes à DGF bonifiée au titre de l'exercice d'un certain nombre de compétences est supprimée en 2019.

Son enveloppe est portée à en 2019 à 1,5 milliards d'euros, soit + 30 millions d'euros, elle est estimée pour la Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans à **450 000 €** (2018 : 416 000 €).

Le montant du FPIC est maintenu à 258 421 € pour 2019.

- *Dotations d'investissement*

La Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux (DETR) est maintenue à hauteur de 1046 millions d'euros. La Communauté des communes présentera un dossier fin 2019 pour les travaux relatifs à l'extension des vestiaires de la piscine.

La Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) s'élèvera à 570 millions d'euros (contre 615 millions d'euros en 2018).

b. Dispositions fiscales

- *Poursuite du dégrèvement de la taxe d'habitation (TH)*

Le dégrèvement de la taxe d'habitation au titre de leur résidence principale pour 80% des foyers continue en 2019 pour atteindre 65%. Pour rappel, en 2018, la baisse a été de 30%, en 2020 l'intégralité des foyers concernés ne paieront plus la taxe d'habitation.

L'État prend en charge la partie de la TH concernée par le dégrèvement dans la limite des taux et abattements en vigueur en 2017 et en tenant compte de l'évolution des bases fiscales (revalorisation annuelle des bases 2,2% en 2019, nouvelles constructions...).

Les augmentations de taux ou diminutions/suppressions d'abattements seront supportés par les contribuables. Les réductions de taux ou augmentations d'abattements resteront à la charge des collectivités concernées.

- *Vote du taux GEMAPI*

Le taux devra être voté avant le 15 avril de l'année en cours, comme pour les autres taxes locales.

c. Dispositions diverses – focus sur le Compte Financier Unique (CFU)

La Loi de Finances pour 2019 prévoit l'expérimentation du Compte Financier Unique dont l'objectif vise à améliorer la lisibilité des documents comptables.

Les collectivités ou EPCI souhaitant entrer dans l'expérimentation ont jusqu'à la fin du 1^{er} semestre 2019 pour se porter candidat. Ce document remplace le compte administratif et le compte de gestion en un seul document. La séparation de l'ordonnateur et du comptable est préservée et renforce leur relation de partenariat.

L'expérimentation est étalée sur 3 ans à compter de 2020, une nouvelle nomenclature comptable la M57 sera appliquée.

L'objectif étant la simplification des documents comptables, la présentation sera centrée autour des points suivants :

- Informations générales et synthétiques qui rassemblent les informations budgétaires et comptables essentielles de la collectivité
- Nouveaux ratios financiers destinés à apporter une indication plus précise de la solvabilité et des marges de manœuvre financière
- Tableaux fusionnés et simplifiés relatifs à l'exécution budgétaire
- Situation patrimoniale où le bilan et le compte de résultat sont rendus plus compréhensibles
- Annexes simplifiées avec un allègement de plus de 100 pages

2. Principaux ratios

a. Indicateurs de gestion

	2017	2018	variation 2018/2017	Données EPCI de même strate 2016*
1. Dépenses réelles de fonctionnement (DRF)/ habitant	345 €	373 €	8%	279 €
2. Dépenses de personnel / DRF	34,9%	37,8%	8%	39,2%
3. Dépenses d'équipement / habitant	163 €	100 €	-38%	73 €
4. Dépenses d'équipement / RRF = taux d'équipement	42,2%	23,7%	-44%	21,8%
5. Encours de dette / habitant	244 €	244 €	0%	192 €
6. Dette / RRF = taux d'endettement (seuil alerte >150%)	63,0%	57,5%	-9%	57,8%
7. Capacité de désendettement en année (seuil alerte >10 ans)	5,90	4,82	-18%	4,60
8. Recettes réelles de fonctionnement (RRF) / habitant	387 €	424 €	10%	333 €
9. Produits des impositions directes / habitant	268 €	274 €	2%	269 €
10. Dotation globale de fonctionnement / habitant	42 €	41 €	-1%	54 €
11. Marge d'autofinancement courant = (DRF + remboursement dette)/ RRF	96,9%	95,6%	-1%	89,0%

* Source : les collectivités territoriales en chiffres 2018- Ministère de l'Intérieur / Ministère de la cohésion des territoires

Les ratios liés aux dépenses de fonctionnement et d'équipement sont plus élevés que la moyenne des EPCI de même strate. En effet, la Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans exerce de nombreuses compétences dédiées aux services à la population (crèches, ALSH, maternelles, ludothèque...) impliquant des charges de fonctionnement élevées.

En outre, les augmentations entre 2017 et 2018 des dépenses réelles de fonctionnement et de dépenses de personnel sont notamment liées au transfert de la crèche du secteur Orthe du CIAS vers la Communauté de communes.

Le ratio relatif au taux d'équipement (N°4 : dépenses d'équipement / RRF) correspond à l'effort d'investissement d'équipement de l'EPCI au regard de sa richesse. Ainsi, plus le pourcentage est élevé, plus l'investissement est élevé. Ce ratio peut être soumis à des variations d'une année sur l'autre, comme pour la Communauté de communes entre 2017 et 2018 où le taux passe de 42,2% à 23,7%. En effet, si l'EPCI a un ou des projets conséquents ce taux est élevé. C'est le cas pour la Communauté de communes qui a porté une grande partie des deux projets de constructions de la MSAP et de la crèche sur l'exercice 2017.

La marge d'autofinancement courant (n°11) correspond à la capacité de l'EPCI à financer l'investissement une fois les charges obligatoires payées. Dès lors plus le ratio est faible, plus la capacité à financer l'investissement est élevée, à l'inverse un taux supérieur à 100% indique un recours nécessaire à l'emprunt. Le taux présenté étant autour de 95% la Communauté de communes doit en partie avoir recours à l'emprunt pour financer certaines dépenses d'équipement.

b. Niveau d'épargne et besoin de financement

	2017	2018
Recettes réelles de fonctionnement courant (produits réels atténuation de charges et de produits déduits)	9 325 017 €	10 247 877 €
- Dépenses réelles de fonctionnement courants (hors intérêts) (charges réelles atténuation de charges et de produits déduits)	8 139 390 €	8 850 993 €
= Epargne de gestion	1 185 627 €	1 396 884 €
Epargne de gestion - Intérêts	190 605 €	174 338 €
= Epargne brute	995 022 €	1 222 547 €
- Remboursement du capital	708 175 €	771 748 €
= Epargne nette	286 847 €	450 798 €

	2017	2018
Epargne nette	286 847 €	450 798 €
+ Recettes d'investissement hors emprunt	1 981 339 €	1 341 418 €
= Total financement de l'investissement	2 268 185 €	1 792 217 €
- Dépenses d'investissement hors dette	4 021 480 €	2 429 026 €
= Besoin de financement	- 1 753 294 €	- 636 809 €

L'épargne nette (ou capacité d'autofinancement) s'améliore entre 2018 et 2017.

La diminution du besoin de financement est principalement liée à la diminution du niveau des dépenses d'équipement. (-39% entre 2017 et 2018).

3. Construction du Budget 2019

a. Présentation des équilibres

- *Fonctionnement*

Dépenses	2018 réalisé	2019	Recettes	2018 réalisé	2019
Charges à caractères général	4 093 611	4 550 492	Excédent n-1	612 852	501 310
Charges de personnel	3 408 232	3 802 810	Produits exceptionnels	2 638	103 286
Atténuation produits	2 399 802	2 124 003	Atténuations de charge	155 940	32 500
Autres charges de gestion courante	1 502 823	1 595 491	Produits	511 950	590 700
Charges financières	174 338	176 690			
Charges exceptionnelle	2 267		Impôts et taxes	9 530 645	9 686 886
Dépenses Imprévues	-	21 378	Dotations, subventions et participations	2 565 382	2 588 995
Opérations d'ordre	399 925	488 618	autres produits	1 350	
Virement à l'investissement	-	776 623	Produits financiers	35 713	32 428
Total	11 980 998	13 536 105	Total	13 416 471	13 536 105

- *Investissement*

Dépenses	2018 réalisé	2019	Recettes	2018 réalisé	2019
Déficit investissement reporté	1 297 761	1 471 716	Virement sect. Fonct.	0,00	776 623
Capital des emprunts	771 748	839 587			
Administration générale	152 091	117 650	Excéd. Fonct. capitalisé	690 650	934 163
Ecoles maternelles	205 810	60 000			
Bibliothèque	9 869	9 500	Opérations d'ordre	399 925	488 618
Piscine	13 191	62 500			
Centre de Loisirs	8 855	12 000	Remb. Capital EHPAD	67 017	70 878
Ludothèque	11 940	8 000			
AMI	2 608	2 500			
Crèches	741 374	24 350	Projet Urbain Partenarial	0,00	241 104
Logements sociaux	22 380	60 000	Subventions tout projet	845 811	789 250
Voirie	691 130	755 000	FCTVA	428 590	280 670
Services Techniques	6 489	4 000			
Urbanisme	155 740	102 049			
P.C.A.E.T.	0,00	30 000	Emprunt numérique	193 000	282 000
Interventions Economiques	366 877	527 104	Emprunt Voirie	400 000	428 000
Culture	2 035	3 600			
Patrimoine	38 637	181 750			
Fonds de Concours		20 000			
Total	4 498 536	4 291 306	Total	3 024 993	4 291 306

- *Affectation des résultats*

Le déficit de la section investissement doit être couvert par une affectation du résultat de fonctionnement.

La section de fonctionnement présente un excédent cumulé de 1 435 473,59 €.

Le déficit de la section d'investissement s'établit à 1 471 715,55€.

Le solde des restes à réaliser (RAR) est de 537 552,00 € ce qui fait ressortir un besoin de financement de la section d'investissement de 934 163,55.

Ce besoin de financement est couvert par l'affectation d'une partie du résultat de fonctionnement. Le résultat de fonctionnement reporté s'établit à 501 310,04 €.

b. Perspectives – Section de fonctionnement 2019

• *La compétence GEMAPI*

Le montant de l'exercice de la compétence est estimé à 2019 à un total de **137 800 €**, dont :

- Contribution aux Syndicats : **114 000 €**
- Système d'endiguement – études : **23 800 €**

Les recettes associées en fiscalité avec l'instauration de la taxe GEMAPI sont évaluées à **80 000 €**, les attributions de compensation ont été déduites des communes en 2018 d'un montant total de **59 252 €**.

• *La compétence « maternelles » étendue au secteur Arrigans*

Au 1^{er} janvier 2019, la compétence des maternelles des toutes petites sections, petites sections et moyennes section a été harmonisée sur l'ensemble du territoire et par conséquent étendue aux communes du secteur Arrigans.

La Communauté de communes prend en charge la somme de **82 770 €** sans contrepartie sur les attributions de compensation les éléments suivants :

- Forfait pédagogique **12 460 €** supplémentaires avec le secteur Arrigans

Au total pour l'ensemble du territoire : **33 880 €**

- Forfait restauration **70 310 €** supplémentaires avec le secteur Arrigans

Au total pour l'ensemble du territoire : **191 180 €**

Les coûts relatifs à la mise à disposition des ATSEM, à l'entretien des bâtiments, aux emprunts est estimé pour l'exercice 2019 à **336 416€**. Ce montant est diminué des attributions de compensation des communes du secteur Arrigans.

• *La compétence Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) secteur Orthe*

La compétence ALSH était jusqu'à présent exercée en régie directe sur le secteur des Arrigans alors qu'une association assurait ce service sur le secteur Orthe.

A compter du 1^{er} janvier 2019, la Communauté de communes a repris en régie directe l'exercice de la compétence sur le secteur Orthe.

Cette harmonisation de compétence impacte principalement le budget de la Communauté de communes sur les dépenses de personnel (+**200 000 €**). En effet, ce service compte sept CDI dont trois temps complets, quatre temps non-complets et des CDD saisonniers pour les vacances.

Les charges de fonctionnement sont estimées à **65 000 €**.

En recettes, les prévisions de la prestation de service de la Caisse d'Allocations Familiales est estimée à **70 000 €** et la facturation des familles à **80 000 €**.

La Communauté de communes ne versera plus de subvention à l'association ALSH. Elle était d'un montant de 105 000 € en 2017 et 2018.

Ainsi la charge nette pour la Communauté de communes de cette reprise de compétence est de **10 000 €**.

- *Dépenses de personnel – (Détail structures des effectifs en annexe page 11)*

En 2019, les dépenses de personnel s'élèveraient au montant de **3 802 810 €** contre 3 408 232 € en 2018 soit une augmentation de **394 578€**.

Cette variation s'explique par les éléments suivants :

- Salariés Association ALSH secteur Orthe (200 000€)
- Mise à disposition ATSEM secteur Arrigans (130 280 €)
- Prime exceptionnelle (12 500€)
- Evolution avancements échelon, grade (15 000 €)
- Mise en place du Complément Indemnitaire Annuel (CIA) et harmonisation du régime indemnitaire.

- *Les syndicats*

La Communauté de communes du Pays d'Orthe adhère à plusieurs syndicats les principaux sont les suivants :

- Ordures Ménagères : **2 537 015 €** (augmentation de 45 047 € /2018) dont :
 - SIETOM : 802 085 € (799 353 € en 2018)
 - SITCOM : 1 734 930 € (1 692 615 € en 2018)

L'augmentation de 45 047 € est également prévue en recettes au titre de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM).

- SYDEC Numérique dont :
 - Investissement : **282 000 €** (364 000€ en 2018)
 - Fonctionnement : **24 600 €**

- Cotisation à l'EPFL : **76 543 €** (montant 2018 reconduit en attente vote du taux).

Il sera soumis au vote le fait que la Communauté de communes prenne en charge dans son intégralité la cotisation ou qu'elle appelle 1€ par habitant à chaque commune, ce montant représente environ **24 100 €** au total

- *Les subventions aux budgets annexes (BA) et CIAS :*

Les subventions d'équilibre aux budgets annexes sont estimées des montants suivants :

- BA Office de Tourisme : **130 269 €** (en 2018 : 175 817 €)
- BA Multiple rural : **37 292 €** (en 2018 : 22 657 €)
- BA Action économique : **0€** (en 2018 : 224 989€)
- Budget CIAS : **700 000 €** (en 2018 : prévu 580 000 € versé 545 000 € en raison d'une baisse d'activité au second semestre 2018)

- *Structure de la dette (état de la dette en annexe page 13)*

- Les taux

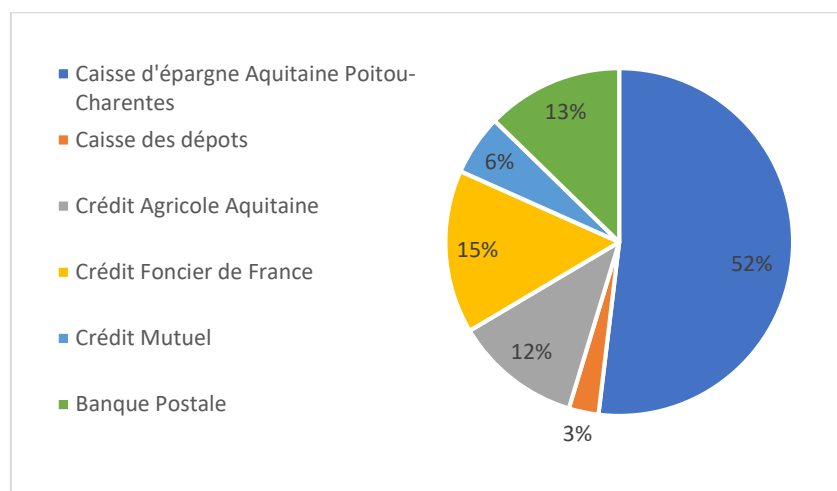
Les emprunts souscrits par la Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans sont à taux fixes.

- Le capital restant dû

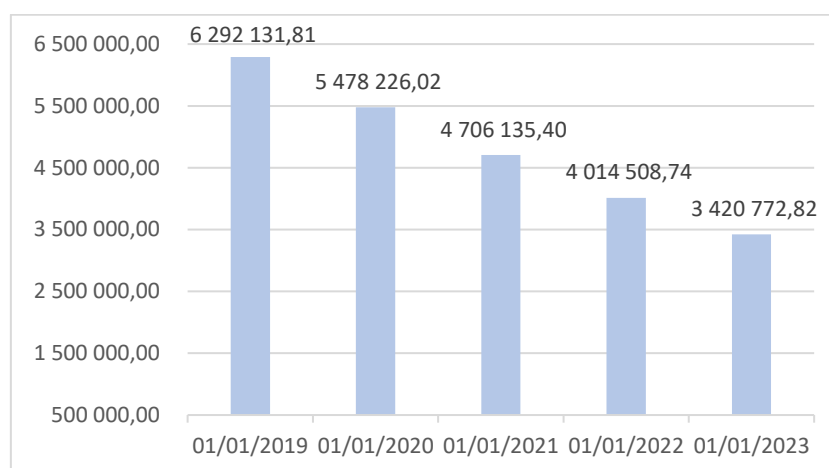
Le capital restant dû au 1^{er} janvier 2019 est d'un montant de 6 292 131,81 €, au 31 décembre 2019 sans la souscription de nouvel emprunt le capital restant dû sera de 5 478 226,02€

- La répartition des emprunts

La répartition des emprunts souscrits auprès des différents organismes prêteurs s'organise de la manière suivante :



- L'évolution de l'encours de dette – sans souscription de nouvel emprunt en 2019



Détail des annuités des emprunts arrivant à échéance sur la période 2019-2022 :

Au 31/12/2019

Voirie 2004	31 302,28
Voirie 2008	37 560,28
Total	68 862,56

Au 31/12/2020

Voirie 2009	46 212,34
Voirie 2005	24 544,54
Voirie 2010	34 686,32
Total	105 443,20

Au 31/12/2021

Bâtiment cias Peyrehorade	13 153,77
Ecole Orist	13 153,77
Construction Siège Social Pouillon	49 488,38
Voirie 2011	37 801,89
Multiple rural	7 697,71
Total	121 295,52

Au 31/12/2022

Voirie 2007	26 453,21
Voirie 2012	12 875,06
Voirie 2012	51 525,50
Total	90 853,77

- Fiscalité

- Fiscalité des impôts économiques

	2017	2018	V en %	2019	2018/2019	V en %
Cotisation foncière des entreprises (bases +1,8%)	2 344 323 €	2 393 258 €	2,09	2 430 889 €	37 631 €	1,57
Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises	730 149 €	799 388 €	9,48	752 327 €	- 47 061 €	-5,89
Total contribution économique territoriale	3 074 472 €	3 192 646 €	3,84	3 183 216 €	- 9 430 €	-0,30
Taxe additionnelle sur les surfaces commerciales	166 168 €	134 860 €	-18,84	134 800 €	- 60 €	-0,04
Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux	116 688 €	100 780 €	-13,63	100 800 €	20 €	0,02
TOTAL IMPOT ECONOMIQUE	3 357 328 €	3 428 286 €	2,11	3 418 816 €	- 9 470 €	-0,28

- Fiscalité des impôts ménages

	taux 2018	2017	2018	V en %	2019 bases +1,8%	2018/2019
Taxe habitation	10,82	2 462 707 €	2 565 868 €	4,19	2 612 054	46 186 €
Taxe sur le foncier bâti	2,39	520 849 €	532 152 €	2,17	541 731	9 579 €
Taxe foncier non bâti	12,86	165 827 €	168 159 €	1,41	171 186	3 027 €
Taxe additionnelle foncier non bâti		35 487 €	37 111 €	4,58	37 780	669 €
TOTAL IMPOT MENAGE		3 184 870 €	3 303 290 €	3,72	3 362 750 €	59 460 €

Lors du débat d'orientations budgétaires l'évolution des taxes « ménages » et taxes « économiques » a été débattue. Aucune décision n'a été prise, la dite évolution sera décidée lors du Conseil communautaire relatif au vote du budget.

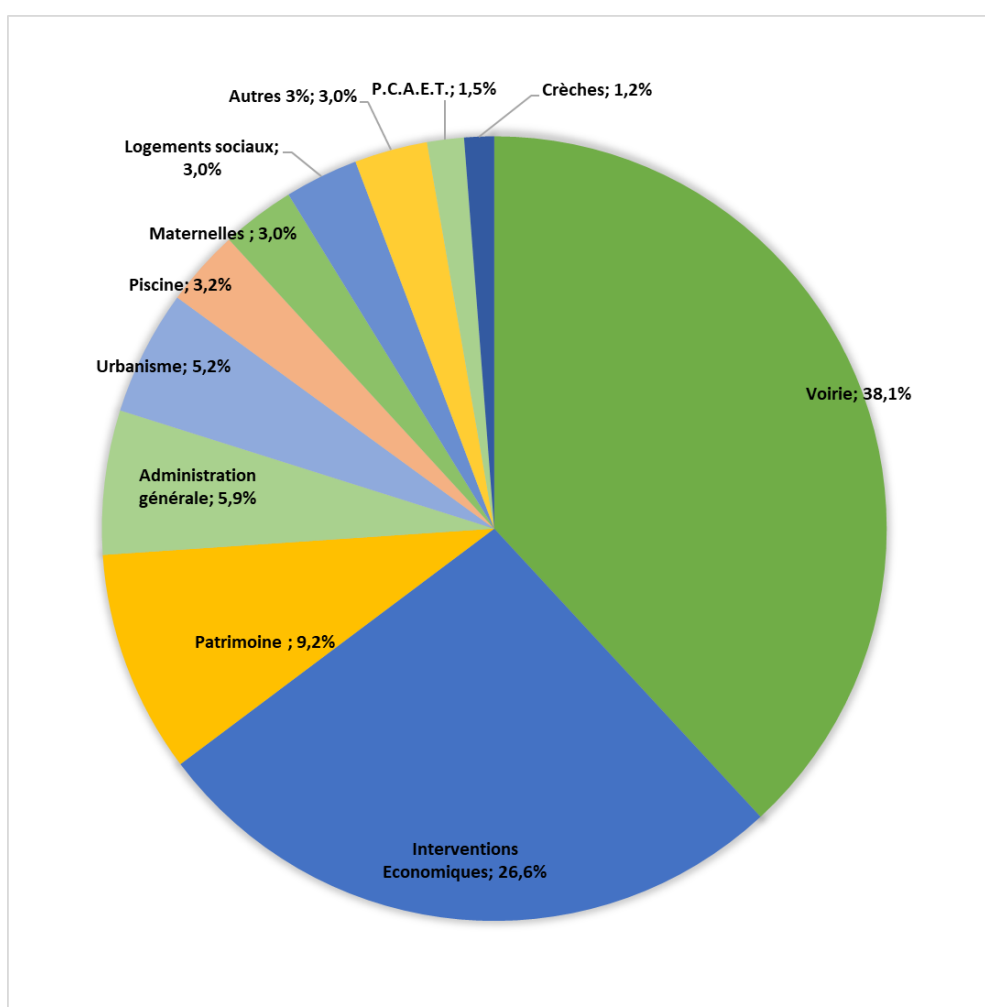
c. Orientations investissement BP 2019

• *Investissement dépenses*

Les grandes lignes des dépenses d'équipement pour 2019 sont les suivantes :

- Administration générale : signalétique entrée territoire 67 250 €
- Logements sociaux : Etude résidence autonomie et Habitat 60 000 €
- Plan Climat Air Energie Territorial (PACET) : 30 000 €
- Piscine : réfection plage, installation lames brise vue, étude agrandissement vestiaire 55 000 €
- Voirie : 700 000 € / Ouvrages : 30 000 € / Signalétiques 15 000 €
- Interventions économiques : Numérique : 282 000€ / PUP 245 104€
- Patrimoine : Archéologie préventive : 65 000€ et cryptoportique 109 000€

Les dépenses de travaux liées au patrimoine (cryptoportique de l'Abbaye de Sorde) et à l'agrandissement des vestiaires de la piscine seront programmés à partir de 2020.



Autres : Fonds Concours 1%, ALSH 0,6%, Bibliothèque 0,5%, Ludothèque 0,4%, Services techniques 0,2%, Culture 0,2% AMI 0,1%

• *Investissement recettes*

Les recettes d'investissement au titre de l'année 2019 s'articulent autour de 3 principaux axes :

- Perception du solde subvention construction crèche : **709 000 €**
- FCTVA : **280 670 €**
- Emprunt total **710 000 €** dont voirie : 428 000 € et numérique : 282 000 €

Annexe – Ressources Humaines

1- Structure des effectifs

- *Equivalents temps plein (ETP) moyen annuel tous statuts confondus 2017/2018 :*

2017 : 82,94 ETP soit 153 agents

2018 : 93,37 ETP soit 164 agents

- *Effectif par statut 2017/2018*

	CDD	CDI	CAE	Titulaires	Total
2017	76	6	3	68	153
2018	90	6	2	66	164

La différence du nombre de CDD entre 2018 et 2017 s'explique par le retour de la semaine à 4 jours et par conséquent la signature de 10 CDD supplémentaires en 2018 pour l'Accueil de Loisirs sans Hébergement (ALSH) représentant 4,28 ETP (contre 3 ETP en 2017).

- *Emploi permanent par catégories*

	CDI et CDD permanent				Titulaires			
	A	B	C	total	A	B	C	total
2017	3	4	9	16	6	10	52	68
2018	3	3	9	15	6	10	50	66

- *Répartition Hommes/Femmes par filière emploi permanents en 2018*

- Titulaires :

Agents titulaires	Femmes	%	Hommes	%	Total	%
administrative	15	26%	2	22%	17	26%
animation	4	7%	1	11%	5	8%
culturelle	3	5%	1	11%	4	6%
médico-sociale	30	53%	0	0%	30	45%
technique	5	9%	5	56%	10	15%
Total général	57	100%	9	100%	66	100%
% H/ F	86%		14%		100%	

- Contractuels Permanents et CDI

CDD permanents et CDI	Femmes	%	Hommes	%	Total	%
administrative	4	31%	1	50%	5	33%
animation	1	8%	0	0%	1	7%
médico-sociale	4	31%	0	0%	4	27%
technique	4	31%	1	50%	5	33%
Total général	13	100%	2	100%	15	100%
% H/ F	87%		13%		100%	

2- Dépenses de personnel – éléments de rémunération

- *Rémunération moyenne brute mensuelle des fonctionnaires par catégorie en 2018 rétablie en ETP*

Fonctionnaires	Nb agents rémunérés	Traitement indiciaire brut	NBI (14% des agents)	Regime indemnitaire	Supplément Familial (62% des agents)
A	6	2 591 €	79 €	644 €	62 €
B	10	1 933 €	47 €	391 €	71 €
C	50	1 662 €	48 €	280 €	51 €

- *Comparatif avec rémunération brute mensuelle fonctionnaires par catégorie en 2017, rétablie en ETP*

	Nb agents rémunérés	Traitement indiciaire brut	NBI (15% des agents)	RI (comprend la comp)	Supplément Familial (46% des agents)
A	6	2 732 €	86 €	584 €	53 €
B	10	1 984 €	47 €	357 €	97 €
C	52	1 608 €	57 €	257 €	51 €

- *Avantages en nature en € versés en 2018 – répartition fonctionnaires*

	Nb agents concernés	Avantages nature nourriture (6% des agents)
A	0	
B	1	427
C	3	430

Les animateurs de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement bénéficient d'avantages en nature relatifs à la nourriture.

- *Heures supplémentaires*

En 2018, 25 heures ont été indemnisées au titre des heures supplémentaires pour un montant total de 295,73 €.

3- Durée effective du temps de travail

La durée légale du temps de travail de 1607h est appliquée dans l'ensemble des services de la Communauté de Communes du Pays d'Orthe et Arrigans.

Annexe – Etat de la dette au 1^{er} janvier 2019 budgets annexes compris / Répartition par fonction

Code catégorie	Objet de la dette	Date de 1ère échéance	Date de dernière échéance	Durée Initiale	Organisme Prêteur	Périodicité	Pourcentage	Montant Initial	Dette en capital au 01/01/2019	Annuité	Capital	Intérêts	Dette en capital au 31/12/2019	Taux Constanté au
VOIRIE	Voirie 2008 Pouillon	10/01/2010	10/01/2019	10 ans	Caisse d'épargne	Annuel	100,00	300 000,00	36 008,35	37 560,28	36 008,35	1 551,93	0,00	4,31
VOIRIE	Voirie 2004	09/06/2005	01/06/2019	15 ans	Caisse d'épargne	Annuel	100,00	372 000,00	30 523,90	31 302,28	30 523,90	778,38	0,00	2,55
VOIRIE	Voirie 2009 Pouillon	11/01/2011	11/01/2020	10 ans	Caisse d'épargne	Annuel	100,00	400 000,00	88 842,29	46 177,28	43 822,96	2 354,32	45 019,33	2,65
VOIRIE	Voirie 2005	17/11/2006	05/11/2020	15 ans	Caisse d'épargne	Annuel	100,00	300 000,00	47 627,86	24 260,46	23 479,36	781,10	24 148,50	1,64
VOIRIE	Voirie 2010 Pouillon	03/12/2011	15/12/2020	10 ans	CREDIT AGRICOLE	Annuel	100,00	300 000,00	66 631,76	34 686,26	32 867,21	1 819,05	33 764,55	2,73
CRECHE	batiment cias peyrehorade	05/03/2007	05/03/2021	15 ans	Caisse d'épargne	Annuel	100,00	150 000,00	36 753,77	13 153,77	11 815,93	1 337,84	24 937,84	3,64
ECOLE	Ecole Orist 2005	13/04/2007	05/04/2021	15 ans	Caisse d'épargne	Annuel	100,00	150 000,00	36 753,77	13 153,77	11 815,93	1 337,84	24 937,84	3,64
ADG	Construction Siège Social Pouillon	25/10/2012	25/10/2021	10 ans	Caisse d'épargne	Annuel	100,00	400 000,00	137 152,51	49 488,38	43 906,27	5 582,11	93 246,24	4,07
VOIRIE	Voirie 2011 Pouillon	20/12/2012	20/12/2021	10 ans	CREDIT AGRICOLE	Annuel	100,00	300 000,00	104 033,72	37 801,88	33 182,78	4 619,10	70 850,94	4,44
VOIRIE	Voirie 2007	02/11/2008	25/10/2022	15 ans	Caisse d'épargne	Annuel	100,00	300 000,00	97 442,13	26 453,21	23 159,67	3 293,54	74 282,46	3,38
VOIRIE	Voirie 2012 Pouillon	09/11/2013	09/11/2022	10 ans	CREDIT AGRICOLE	Annuel	100,00	100 000,00	45 781,99	12 875,10	10 640,94	2 234,16	35 141,05	4,88
VOIRIE	Voirie 2012 Pouillon	12/11/2013	12/11/2022	10 ans	CREDIT AGRICOLE	Annuel	100,00	400 000,00	183 174,61	51 525,47	42 568,23	8 957,24	140 606,38	4,89
VOIRIE	Voirie 2008	20/10/2009	20/11/2023	15 ans	Caisse d'épargne	Annuel	100,00	250 000,00	104 611,11	24 215,99	18 901,75	5 314,24	85 709,36	5,08
VOIRIE	Voirie 2014 Pouillon	05/04/2015	05/08/2024	10 ans	Caisse d'épargne	Annuel	100,00	300 000,00	191 740,67	35 818,32	29 375,83	6 442,49	162 364,84	3,36
ECOLE	Ecole maternelle de BELUS	18/08/2010	18/08/2024	15 ans	Caisse d'épargne	Annuel	100,00	300 000,00	139 273,45	25 866,33	21 214,60	4 651,73	118 058,85	3,34
VOIRIE	Voirie 2009	22/10/2010	22/10/2024	15 ans	Caisse d'épargne	Annuel	100,00	200 000,00	91 431,12	16 902,11	14 067,75	2 834,36	77 363,37	3,10
ECOLE	Ecole maternelle Orthevielle	15/09/2011	15/01/2025	15 ans	CREDIT AGRICOLE	Annuel	100,00	150 000,00	77 774,99	12 705,43	10 006,64	2 698,79	67 768,35	3,47
VOIRIE	Voirie 2010	11/10/2011	05/03/2025	15 ans	CREDIT AGRICOLE	Annuel	100,00	200 000,00	103 006,13	16 626,74	13 382,05	3 244,69	89 624,08	3,15
VOIRIE	Voirie 2015 Pouillon	15/10/2015	15/10/2025	10 ans	Caisse d'épargne	Trimes trielle	100,00	340 000,00	243 880,50	36 988,76	33 122,66	3 866,10	210 757,84	1,67
ADG	Maison de retraite Pouillon	15/02/2001	15/11/2025	25 ans	Caisse d'épargne	Trimes trielle	100,00	1 372 041,16	590 605,91	102 706,36	70 877,77	31 828,59	519 728,14	5,64
VOIRIE	Voirie 2016 Pouillon	09/05/2017	20/05/2026	10 ans	CREDIT AGRICOLE	Annuel	100,00	200 000,00	162 085,55	21 491,99	19 336,25	2 155,74	142 749,30	1,33
BATTECH	Bâtiments techniques	05/04/2013	05/04/2027	15 ans	Caisse d'épargne	Annuel	100,00	150 000,00	102 551,54	14 383,05	9 327,26	5 055,79	93 224,28	4,93
ECOLE	Voirie 2011 + école maternelle Peyrehorade	29/12/2012	01/06/2027	15 ans	Caisse d'épargne	Annuel	42,86	150 000,00	101 667,98	14 024,74	9 388,68	4 636,06	92 279,29	4,56
VOIRIE	Voirie 2011 + école maternelle Peyrehorade	29/12/2012	01/06/2027	15 ans	Caisse d'épargne	Annuel	57,14	200 000,00	135 557,30	18 699,66	12 518,25	6 181,41	123 039,06	4,56
ECOLE	Ecloserie + voirie 2012 + école Sorde	01/06/2013	01/03/2028	15 ans	LA BANQUE POSTALE	Trimes trielle	28,57	100 000,00	61 666,69	8 915,01	6 666,68	2 248,33	55 000,03	3,80
VOIRIE	Ecloserie + voirie 2012 + école Sorde	01/06/2013	01/03/2028	15 ans	LA BANQUE POSTALE	Trimes trielle	28,57	100 000,00	61 666,69	8 915,01	6 666,68	2 248,33	55 000,03	3,80
ECOLE	Voirie 2013 + écoles maternelles	28/01/2015	28/01/2029	15 ans	Caisse d'épargne	Annuel	60,00	150 000,00	114 605,75	12 962,47	8 573,07	4 389,40	106 032,68	3,83
VOIRIE	Voirie 2013 + écoles maternelles	28/01/2015	28/01/2029	15 ans	Caisse d'épargne	Annuel	40,00	100 000,00	76 403,84	8 641,65	5 715,38	2 926,27	70 688,46	3,83
ECOLE	Voirie 2014 + écoles maternelles	22/12/2015	22/12/2029	15 ans	Caisse d'épargne	Annuel	50,00	100 000,00	76 802,69	8 058,84	6 161,81	1 897,03	70 640,89	2,47
VOIRIE	Voirie 2014 + écoles maternelles	22/12/2015	22/12/2029	15 ans	Caisse d'épargne	Annuel	50,00	100 000,00	76 802,69	8 058,84	6 161,81	1 897,03	70 640,89	2,47
VOIRIE	travaux de voirie +renovation de la piscine +construction d'un atelier	31/05/2017	31/05/2031	15 ans	Crédit Mutuel	Annuel	25,00	100 000,00	88 240,45	7 724,45	6 047,88	1 676,57	82 192,58	1,90
PISCINE	travaux de voirie +renovation de la piscine +construction d'un atelier	31/05/2017	31/05/2031	15 ans	Crédit Mutuel	Annuel	37,50	150 000,00	132 360,68	11 586,66	9 071,81	2 514,85	123 288,86	1,90
CRECHE	Construction creche Pouillon	28/12/2018	28/12/2032	15 ans	Caisse d'épargne	Annuel	100,00	250 000,00	234 938,55	18 636,45	15 276,83	3 359,62	219 661,72	1,43
VOIRIE	voirie 2017	28/12/2018	28/12/2032	15 ans	Caisse d'épargne	Annuel	100,00	200 000,00	187 950,84	14 909,16	12 221,46	2 687,70	175 729,38	1,43
VOIRIE	voirie et numérique 2018	01/12/2018	01/09/2033	15 ans	LA BANQUE POSTALE	Trimes trielle	67,45	400 000,00	393 969,78	29 480,88	24 323,57	5 157,31	369 646,21	1,34
INTEREC	voirie et numérique 2018	01/12/2018	01/09/2033	15 ans	LA BANQUE POSTALE	Trimes trielle	32,55	193 000,00	190 090,42	14 224,52	11 736,13	2 488,39	178 354,29	1,34
ADG	TRAVAUX DE VOIRIE + CONSTRUCTION DE LA MAISON DES SERVICES AU PAYS	03/02/2017	03/11/2036	20 ans	CREDIT FONCIER DE	Trimes trielle	90,48	950 000,00	865 152,14	53 654,44	43 211,88	10 442,56	821 940,26	1,23
VOIRIE	TRAVAUX DE VOIRIE + CONSTRUCTION DE LA MAISON DES SERVICES AU PAYS	03/02/2017	03/11/2036	20 ans	CREDIT FONCIER DE	Trimes trielle	9,52	100 000,00	91 068,65	5 647,84	4 548,62	1 099,22	86 520,03	1,23
Multiplie	Multiple rural	30/05/2018	01/02/2021	20 ans	Caisse d'épargne	Annuel	100,00	91 469,41	20 644,65	7 697,71	6 496,19	1 201,52	14 148,46	5,82
ACECO	Ecloserie + voirie 2012 + école Sorde	01/06/2013	01/03/2028	15 ans	LA BANQUE POSTALE	Trimes trielle	42,86	150 000,00	92 500,03	13 372,50	10 000,00	3 372,50	82 500,04	3,80
ACECO	travaux de voirie +renovation de la piscine +construction d'un atelier	31/05/2017	31/05/2031	15 ans	Crédit Mutuel	Annuel	37,50	150 000,00	132 360,68	11 586,66	9 071,81	2 514,85	123 288,86	1,90
ACECO	Ateliers solidaires	01/07/2016	01/07/2035	20 ans	Caisse des dépôts	Annuel	100,00	200 000,00	174 427,87	12 231,34	8 735,16	3 496,00	166 073,64	2,00
ACECO	Bail à construction Landadour	21/05/2013	21/05/2037	25 ans	Caisse d'épargne	Annuel	100,00	307 000,00	265 565,81	22 842,00	7 858,36	14 983,64	257 276,82	5,48
								totaux	6 292 131,81	998 014,05	813 856,15	184 157,72	5 478 226,02	